Questionnaire relatif aux rÉductions de taxes du PCT pour les Établissements universitaires

RÉPONSE Fournie par :

Nom du fonctionnaire responsable :

Au nom de *[État, office ou organisation] :*

## DÉfinition d’un Établissement Universitaire

1. Veuillez formuler des observations sur les propositions figurant aux paragraphes 5 à 8 de l’annexe I concernant la définition d’un établissement universitaire qui pourrait être appliquée aux fins des réductions des taxes du PCT. En particulier, pensez-vous qu’il serait possible de s’appuyer sur le portail de la Base de données mondiale des universités pour donner une définition d’un établissement universitaire qui pourrait être facilement vérifiée par les offices récepteurs et qui serait indépendante de l’endroit où l’établissement universitaire aurait son siège?

## pluralitÉ de dÉposants

1. Veuillez formuler des observations sur les discussions faisant l’objet des paragraphes 9 à 16 de l’annexe I concernant la manière dont une réduction des taxes du PCT pour les établissements universitaires devrait s’appliquer en cas de pluralité de déposants. Êtes-vous d’accord avec la recommandation formulée au paragraphe 16 selon laquelle les critères applicables en cas de pluralité de déposants devraient être les mêmes que pour les autres réductions de taxes prévues dans le barème de taxes, à savoir que tous les déposants remplissent les conditions requises pour que la demande puisse bénéficier de la réduction de taxes pour les établissements universitaires (ou d’une réduction plus importante)?

## demander une rÉduction de taxes en qualitÉ d’Établissement universitaire

1. Veuillez formuler des observations sur la procédure proposée aux paragraphes 18 à 22 de l’annexe I pour qu’un déposant puisse demander, en qualité d’établissement universitaire, une réduction de la taxe internationale de dépôt, de la taxe de traitement de la recherche supplémentaire ou de la taxe de traitement. Veuillez faire part de toute remarque que vous pourriez avoir sur l’obligation pour le déposant de fournir une déclaration selon laquelle tous les déposants remplissent les conditions requises pour bénéficier de la réduction (ou d’une réduction plus importante) et, aux fins du suivi du nombre de réductions de taxes demandées, de donner son consentement au partage d’informations, avant la publication internationale, entre le Bureau international et les offices récepteurs en ce qui concerne le nombre de demandes internationales déposées.

## suivi des rÉductions de taxes pour les Établissements universitaires

1. Veuillez formuler des observations sur la proposition de suivi par le Bureau international du nombre de réductions de taxes accordées à chaque établissement universitaire et sur la possibilité de remédier à tout “paiement insuffisant”, comme indiqué aux paragraphes 23 à 28 de l’annexe I.

## disposition prÉvoyant une date limite

1. Veuillez formuler des observations sur la disposition prévoyant une date limite examinée aux paragraphes 29 à 32 de l’annexe I, en particulier sur la période de sept ans proposée en ce qui concernent les réductions de taxes applicables aux déposants qui sont des établissements universitaires.

## autres propositions

1. Si vous avez d’autres suggestions concernant la mise en œuvre des réductions de taxes pour les déposants qui sont des établissements universitaires, veuillez les indiquer ci-dessous.

[Fin de l’annexe II et de la circulaire]